



REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2026-2027

L'adhésion à l'Union Sportive Alfortville Natation est effective dès lors que tous les documents nécessaires sont fournis.

- 1) La cotisation doit être réglée à l'inscription.
- 2) La licence FFN doit être complétée et signée à l'inscription.
- 3) L'adhérent s'engage à respecter la discipline de l'Union Sportive Alfortville Natation pour le bon fonctionnement du club. En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.
- 4) Tout dégât causé volontairement par un membre de l'Union Sportive Alfortville Natation pendant les entraînements, engage sa propre responsabilité et des sanctions seront prises par les responsables de l'Union Sportive Alfortville Natation.
- 5) L'adhérent s'engage à respecter les installations mises à la disposition de l'Union Sportive Alfortville Natation.
- 6) Le port du bonnet de bain de l'Union Sportive Alfortville Natation est obligatoire pendant les entraînements et les compétitions.
- 7) Les enfants restent sous la responsabilité des parents (ou autre responsable) jusqu'à la prise en charge par un entraîneur du club.
- 8) Les horaires doivent être respectés et les parents venant chercher leurs enfants doivent être présents dès l'heure de fin de l'entraînement.
- 9) Pour les compétitions, l'Union Sportive Alfortville Natation paie les engagements, mais en cas d'absence du compétiteur, l'amende sera à la charge de l'adhérent (sauf en cas de présentation d'un certificat médical).
- 10) La cotisation annuelle n'est pas remboursable après le 30 Septembre 2026.**